

# **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2017**

Membres présents : Daniel MARCHAND – Odile DURET – Marc BERNARDET – Catherine PROVOST – Christian PICARD – Martine DEJOUX – Françoise PROVOST – Magali GUENZI PACARD – Marie-Madeleine TALON – Daniel GRANGER – Éric DIFFER

Absents : Philippe BIRON (pouvoir donné à Daniel MARCHAND), Sébastien GAUCHARD (pouvoir donné à Christian PICARD), Yolande VANIEMBOURG (pouvoir donné à Odile DURET), Gregory DUDON (pouvoir donné à Marc BERNARDET)

Secrétaire de séance : Magali GUENZI PACARD

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

## **2017/00425 : Retour à la semaine de quatre jours**

Monsieur le Maire expose le projet de délibération concernant le retour à la semaine de 4 jours.

Le conseil municipal relève que la modification des horaires scolaires proposée par les institutrices est susceptible de causer des désagréments aux parents. Cela a été discuté au conseil d'école et aucune opposition n'a été soulevée par les délégués des parents d'élèves mais un sondage sera effectué auprès des parents.

Considérant la position des parents d'élèves, des institutrices et du conseil d'école,

Considérant que lors du conseil d'école du 8 juin 2017 l'ensemble des acteurs, parents, instituteurs et représentants de la collectivité, se sont prononcés en faveur du retour à la semaine de quatre jours,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** le retour à la semaine de quatre jours, si possible dès septembre 2017,

**DECIDE** que le mercredi matin aucun accueil des élèves ne sera possible.

## **2017/00426 : Décision modificative du budget commune – Création du programme 238**

Monsieur le Maire présente les factures relatives aux avaloirs ainsi que la nécessité de refaire la canalisation de la Gare au ruisseau des Potiers. Également la création du terrain multisport nécessite la création d'un programme. Il propose pour se faire la création d'un programme 238 affecté de 18 000€ pris à l'article 615228 (autres bâtiments).

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'opérer les mouvements de crédits présentés.

## **2017/00427 : Décision modificative du budget assainissement – Attribution de crédits au chapitre 67 :**

Monsieur le Maire expose que des sommes sont à rembourser au titre de la redevance payée indument par une contribuable de la commune ; l'attribution de crédits à effectuer serait de 60€, prélevés au 615 et attribués au chapitre 67.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'opérer les mouvements de crédits présentés.

### **Information emploi avenir**

L'emploi avenir est prolongé de deux ans afin de pouvoir bénéficier des mêmes conditions d'emploi.

### **Financement du recrutement d'un médecin**

L'imputation comptable se fera au fonctionnement conformément aux prescriptions du Percepteur. Pour le moment, l'article est suffisamment approvisionné pour financer l'opération.

### **Travaux route du Pal**

Monsieur le Maire énonce que le panneau interdit aux plus de 3,5 tonnes ne concernerait pas les bus. Il présente également le devis par la SARL GTR d'un montant de 2 511, 60€ TTC pour les panneaux nécessaires et leur pose. D'autres devis seront demandés. Monsieur le Maire précise que seront aussi installés les panneaux « sauf riverains » disponibles à l'atelier. Conjointement, un arrêté de circulation devra être pris.

Cela permettra l'intervention des gendarmes. Le financement se fera au programme 238 nouvellement créé.

### **Planning des travaux de voirie**

Monsieur le Maire précise que l'appel d'offre est lancé. Il se termine le 10 juillet 2017 à 12h. L'ouverture des plis est programmée le 10 juillet 2017 à 14h.

### **Remplacement de canalisation du passage à niveau au ruisseau des Potiers**

Monsieur le Maire précise que sur les canalisations du passage à niveau au ruisseau des Potiers la situation est problématique même si une reprise des canalisations a déjà été effectuée. En effet, à chaque intempérie, des refoulements se produisent.

Au moins deux devis concernant les travaux requis seront demandés. Le premier a été fourni par la SARL Dejoux et s'élève à 4 623€ TTC. Les sommes nécessaires seront également prises sur l'enveloppe des 18 000€ de l'opération 238. Le conseil municipal est unanime sur la nécessité de procéder à ces travaux.

### **Informations diverses**

- **Machine à désherber** : monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une machine à désherber coûterait environ 8 600€. Il précise qu'il est invité avec des adjoints et les cantonniers à assister à un essai du prototype réalisé par une entreprise nivernaise le mercredi 28 juin.
- **Balayeuse** : Il s'agirait de mettre fin à la nécessaire location onéreuse des balayeuses. Monsieur le Maire présente différentes propositions. L'amortissement pourrait se faire sur quatre ans. Le balayage serait ainsi plus fréquent.  
Monsieur le Maire évoque la possibilité d'une location sur un an avec promesse d'achat ainsi que l'éventualité de faire procéder à une démonstration avant la fête patronale.
- **Incivilités à la cantine** : la punition collective a été mal vécue par les parents d'élèves. Monsieur le Maire dépeint la situation intenable qui était de mise lors de son passage à la cantine et explique que la punition a été donnée suite à des comportements véritablement inappropriés et des cris incessants.  
Il envisage une réunion avec les parents des enfants particulièrement turbulents et invite les parents à venir voir comment se déroule la pause de midi.

Le problème principal réside sur le parcours où les enfants se poussent, ce qui a été constaté par les élus ayant participé à acheminer les enfants.

Une exclusion des enfants les moins obéissants est envisagée.

Monsieur le Maire lève la séance à 12h00.

Pour affichage

Le 28/06/2017